

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°062-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par la Société « ELITEL » afin de pouvoir réaliser des travaux Enedis rue Katherine JOHNSON 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Du Lundi 28 Avril 2025 (pendant trois jours calendaires) la société « ELITEL » sera autorisée à empiéter sur la chaussée rue Katherine JOHNSON 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : La Société « Elitel » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,

-La Police Municipale,

-Les Services Techniques,

-La Société Elitel,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Mercredi 16 Avril 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT.

